

## **Deuxième jour : l'horloge tourne**

Le premier jour de la Conférence, les Parties ont eu l'occasion de présenter leurs meilleures pratiques, et il y avait beaucoup de bonnes nouvelles dans la salle en plénière hier. Mais dans les couloirs, nous avons entendu des histoires moins positives à propos des nombreux problèmes rencontrés par certaines Parties : absence de soutien politique national, besoin de plus de ressources et d'assistance dans la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT).

Ce n'est pas nouveau. C'est la même histoire à chaque COP. Pourtant, la Commission B, où la solution se trouve, a toujours été le parent pauvre. Ce n'est pas glamour de se familiariser avec les questions cruciales concernant la notification, l'assistance à la mise en œuvre, la coopération internationale et, surtout, les questions budgétaires et de financement. Les discussions en commission A sur les instruments conventionnels sont beaucoup plus attrayantes : adoption de lignes directrices finalisées, réflexion sur le développement de nouvelles, débat sur la mise en œuvre du protocole sur le commerce illicite, et discussion de questions nouvelles et émergentes sur la lutte antitabac. La société civile a le même problème que les Parties : il est toujours plus facile d'assister à la Commission A qu'à la Commission B.

Mais comme le COP atteint sa maturité, le travail à la Commission A, nécessairement, est dégressif. Il y a de moins en moins de possibilités pour de nouvelles orientations. Le premier protocole de la Convention-cadre a été adopté et maintenant le problème est d'obtenir des Parties sa ratification et de le mettre en vigueur (une autre tâche pour laquelle de nombreuses Parties auront besoin d'assistance technique et un appui considérable). À notre avis, si la convention veut se renforcer, le moment est venu pour la Commission B de prendre relais.

La Commission B débute la première aujourd'hui, et dès que la plénière se sera achevée, alors seulement la Commission A se mettra en route. Et il y a beaucoup des sujets à se mettre sous la dent avant même qu'elle n'atteigne le point 5.2 de l'agenda sur les questions de commerce et d'investissement.

Lors de la COP5, les fondations ont été posées afin de créer un véritable effort mondial - y compris le financement durable – permettant de mettre en œuvre la Convention-cadre, avec la décision de créer un groupe de travail sur les mesures durables visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS. Pour la première fois les Parties se sont réunies entre les sessions de la Conférence des Parties afin d'essayer de faire des recommandations sur la façon de mettre en place un meilleur système de coopération internationale et d'assistance au développement de la CCLAT.

Le travail n'a pas été achevé et devra être poursuivi, mais ce n'est pas une surprise. Il s'agit d'un effort important potentiellement significatif. La Conférence des Parties devrait approuver toutes les recommandations proposées par le groupe de travail et établir une plate-forme de coordination

entre toutes les parties prenantes pour fournir une assistance et des ressources pour la mise en œuvre de la CCLAT.

La décision de commander un rapport sur les mécanismes d'examen de la mise en œuvre a été une autre étape importante à la COP5 de se concentrer sur la mise en œuvre de la CCLAT. Le temps est maintenant venu pour la COP de créer une commission d'examen de la mise en œuvre et le financement de ses opérations afin de renforcer la mise en œuvre de la Convention. Un tel système est utilisé dans de nombreuses autres conventions, qui ont mis en place des mécanismes, des procédures ou des commissions visant à faciliter l'examen des rapports des Parties.

Les expériences des traités internationaux dans ce domaine sont bien documentées et se sont avérées être particulièrement utiles dans le cas des traités environnementaux. Ce n'est pas un exercice facile : le but est de mieux comprendre les difficultés de mise en œuvre et de donner des conseils personnalisés sur la façon dont le système peut être amélioré et / ou accéléré. Un mandat clair pour la commission et des principes directeurs pour son travail devraient être également adoptés à la COP 6.

Comme l'article de la page 8 l'explique, le mécanisme de révision de la mise en œuvre de la CCLAT et les mécanismes d'évaluation d'impact (ces derniers vont-êre discutés en commission A, alors que la commission B aurait été plus approprié) doivent être coordonnés. Il est donc très crucial que la commission B assure un travail complémentaire de par ses propositions qui seront ensuite présentées en plénière. La commission B a l'opportunité cette semaine de mettre la COP sur la voie d'une mise en œuvre durable et stable pour soutenir et renforcer la mise en œuvre de la CCLAT. Elle devrait y parvenir.